

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-LACOLLE

REGLEMENT NUMÉRO 101
RÈGLEMENT D'ENREGISTREMENT
DES OCCUPANTS D'UNE PLACE D'AFFAIRES

- ATTENDU QUE** L'article 628 du Code Municipal permet au Conseil municipal d'adopter le présent règlement;
- ATTENDU QUE** Il y a un besoin de faire inscrire dans un registre toutes les personnes morales et occupants d'une place d'affaires sur le territoire de la Municipalité afin d'avoir un meilleur outil de gestion du territoire.
- ATTENDUE QUE** La Municipalité sera en mesure de publier un recueil afin d'informer les gens des Corporations, Commerces et Professionnels sur le territoire.
- ATTENDUE QUE** AVIS DE MOTION du présent règlement a été donné par le conseiller M. Normand Deneault à la session régulière du 1er août 1994;
- EN CONSÉQUENCE**, il est, par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit:

ARTICLE 1:

Toute industrie, commerce, entreprise, personne et/ou toute personne morale ayant une place d'affaires sur le territoire de la Municipalité de Saint-Bernard-de-Lacolle doivent être inscrits dans le registre municipal tenu à cette fin.

ARTICLE 2:

Le ou les responsables des places d'affaires décrits à l'article 1: ont l'obligation d'inscrire, sans frais, lesdites places d'affaires et d'indiquer le nombre d'emplois à temps plein et à temps partiel, en remplissant la formule appropriée disponible au bureau de la Municipalité et/ou en la faisant parvenir au secrétaire-trésorier.

ARTICLE 3:

Le ou les responsables des places d'affaires décrits à l'article 1: ont l'obligation d'inscrire les changements qui doivent être apportés aux informations apparaissant sur la formule transmise en vertu de l'article 2 au début de chaque année, en même temps que sont dues les taxes municipales.

ARTICLE 4:

Le ou les responsables des places d'affaires décrits à l'article 1: ont l'obligation d'informer la Municipalité qu'ils ont cessé leurs activités sur le territoire de la Municipalité.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

DANIEL STRILETSKY
secrétaire-trésorier

ANDRÉ GARCEAU
maire